



**PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SEANCE DE LA
POLICE REGION MORGES
MARDI 27 MAI 2014 à 20 HEURES
à l'aula du collège**

Excusés :

Eric	Bauer	Conseiller	communal	Morges
Adrien	Busch	Conseiller	communal	Morges
Salvatore	Guarna	Conseiller	municipal	Tolochenaz
Vincent	Perruchoud	Conseiller	communal	St-Prex

Ouverture de la séance :

A 20h00, le Président de la PRM, M. Vincent Duvoisin ouvre la séance. Il salue l'Assemblée et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillères.

1. Appel :

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2014.
4. Election du Président.
5. Election du Vice-président.
6. Définir le lieu des prochaines séances, selon l'élection du nouveau Président.
7. Rapports de commissions :
 - N° 01/05.2014 – Préavis N° 03/03.2014 – Demande d'un crédit de CHF 365'000.00 pour l'achat de véhicules, selon une planification de 2014 à la fin de la législature ;
 - N° 02/05.2014 – Préavis N° 01/03.2014 - Rapport de gestion 2013 ;
 - N° 03/05.2014 – Préavis N° 02/03.2014 - Comptes 2013.
8. Communications du Bureau.
9. Communications du Comité de direction.
10. Réponses du Comité de direction aux questions en suspens.
11. Questions, vœux et divers.

2. Approbation de l'ordre du jour

Après lecture par le Président et la modification incluse, **l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2014

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal du 25 mars 2014 est accepté à la majorité des Conseillers et 2 abstentions.

4. Election du Président.

M. Vincent Duvoisin ayant présidé durant 2 ans, il est proposé à l'Assemblée d'élire M. François Ludwig, actuel Vice-Président. Comme personne d'autre n'est présenté,

François Ludwig est élu tacitement par acclamation.

5. Election du Vice-président.

M. Vincent Duvoisin propose M. Hervé Nusbaumer qui accepte la tâche. Comme personne d'autre n'est présenté,

Hervé Nusbaumer est élu tacitement par acclamation.

6. Définir le lieu des prochaines séances, selon l'élection du nouveau Président.

M. François Ludwig, nouveau Président, propose de se rassembler en séance à St-Prex dans la salle du Conseil communal et se réjouit de recevoir cette Assemblée.

7. Rapport des commissions

Préavis 03.03.2014

Demande de crédit de Fr. 365'000 pour l'achat de véhicules, selon une planification de 2014 jusqu'à la fin de la législature

M. Pansier lit le rapport de la commission ad hoc

Le Président ouvre la discussion

M. F. Ludwig demande s'il serait possible de grouper les achats de véhicules avec plusieurs communes avoisinantes, puisque la Police utilise la même marque de voiture.

M. J.-F. Person répond qu'il faudrait vérifier les calendriers d'achat et faire des comparaisons des offres demandées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accorder au Comité de direction un crédit de Fr. 365'000.-, soit :

- × en 2014, CHF 80'000.00 pour le remplacement de la V 208 ;
- × en 2015, CHF 80'000.00 pour le remplacement d'un des véhicules d'intervention ;
- × en 2015, CHF 15'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour l'Unité radar ;

- × en 2015, CHF 70'000.00 pour le remplacement du fourgon de signalisation V SIGNA ;
- × en 2016, CHF 80'000.00 pour un véhicule d'intervention ;
- × en 2016, CHF 40'000.00 pour le remplacement du fourgon signalisation V PARCO.

1. de dire que ces montants seront amortis, en une fois et après chaque achat, par prélèvements sur le fonds n° 9281.00

Rapport de la gestion 2013

M. A. Cegielski résume le rapport de la Commission de gestion.

Le Président demande que les vœux soient lus ainsi que les réponses. La parole peut être demandée après chaque vœu.

VOEU N° 1

La commission demande au Comité de direction de poursuivre l'étude de solutions pour un règlement de police unifié PRM.

Réponse du Comité de direction :

Les travaux d'étude d'un règlement de police unifié ont déjà bien avancé. Actuellement tous les articles ont été analysés. Nous sommes au stade de relecture finale des articles. Dès cette tâche effectuée, le projet sera mis en consultation auprès des Municipalités.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Ce vœu est accepté à l'unanimité

VOEU N° 2

La commission demande au Comité de direction d'étudier un plan des investissements prévus à moyen et long termes (infrastructures, bâtiments et locaux).

Réponse du Comité de direction :

Actuellement la PRM a déjà identifié ses besoins en locaux, de manière à répondre au contrat d'accréditation ainsi qu'aux besoins à venir jusqu'en 2020. Un rapport sur l'avenir des infrastructures est en cours d'élaboration et sera présenté prochainement. Il permettra d'élaborer le plan des investissements.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Ce vœu est accepté à l'unanimité

VOEU N° 3

La commission invite le Comité de direction à organiser, à l'intention du Conseil intercommunal, une ou plusieurs présentations et développements sur les activités opérationnelles de la PRM.

Réponse du Comité de direction :

Le Comité de direction aura le plaisir d'organiser des présentations sur les activités opérationnelles et se réjouit de l'intérêt porté par les délégués.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Ce vœu est accepté à l'unanimité

VOEU N° 4

La commission demande au Comité de direction la possibilité de développer les présentations et argumentations lors de dépôts de préavis devant le Conseil intercommunal.

Réponse du Comité de direction :

Le Comité de direction remercie la commission de gestion d'offrir la possibilité de développer les présentations et argumentations lors de dépôts de préavis. Il n'hésitera pas à en faire usage.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Ce vœu est accepté à l'unanimité

VOEU N° 5

La commission demande au Comité de direction qu'à l'avenir les rapports comportent des comparaisons avec l'année précédente.

Réponse du Comité de direction :

Nous venons de vivre la première année complète de la PRM. Les comparaisons avec l'année précédente seront intégrées dans les prochains documents relatifs aux comptes et aux activités opérationnelles et administratives.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Ce vœu est accepté à l'unanimité

VOEU N° 6

La commission demande au Comité de direction que les demandes d'acomptes faites aux communes soient mieux évaluées pour éviter d'avoir autant « d'argent payé » à l'avance (voir comptes de bilan, compte N° 910 DISPONIBILITES).

Réponse du Comité de direction :

Les factures d'acomptes sont payées trimestriellement d'avance, selon le budget de l'année courante. Une situation de la trésorerie et des besoins des liquidités sera effectuée avant l'envoi des factures d'acomptes.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Ce vœu est accepté à l'unanimité

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A la majorité des Conseillers présents et 2 abstentions,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- Vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion administrative pour l'année 2013,
2. de remercier et féliciter le Comité de Direction pour sa mise en place et sa gestion de l'Association Police Région Morges,
3. de remercier l'ensemble du corps de Police Région Morges pour son engagement, sa motivation et son efficacité à l'exécution de leurs missions,
4. de donner décharge à la commission de gestion de son mandat pour 2013.

Rapport sur les comptes 2013

M. A. Cegielski résume le rapport de la Commission des finances.

Le Président signale deux amendements dans le rapport cités ci-dessous :

Amendement n° 1

« Compte 60000.3801.00 que le libellé « Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs » soit remplacé par « Attribution au fonds de réserve pour l'acquisition de véhicules jusqu'à la fin de la législature actuelle »

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

Le CODIR, par l'intermédiaire de M. D. Buache, accepte cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée accepte l'amendement à l'unanimité.

Amendement n° 2

« Que son financement de CHF 400'000.00 soit porté en charge dans les comptes 2013 »

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée accepte l'amendement à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport dans son ensemble.
La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Ce rapport est accepté par les délégués de Morges par 11 acceptations et 2 abstentions.
Ce rapport est accepté par les délégués de St-Prex à l'unanimité
Ce rapport est accepté par les délégués de Tolochenaz à l'unanimité

En vote général, ce rapport est accepté à la majorité des Conseillers présents et 2 abstentions,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction présentant les comptes 2013
- entendu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Pour les délégués de la Commune de Morges

2. d'approuver le montant des tâches optionnelles pour un montant de CHF 314'349.06 qui sera porté en diminution des charges communes.

Pour les délégués de la Commune de Saint-Prex

3. d'approuver le montant des tâches optionnelles pour un montant de CHF 4'740.95 qui sera porté en sus des charges communes.

Pour les délégués de la Commune de Tolochenaz

4. d'approuver le montant des tâches optionnelles pour un montant de CHF 1'116.80 qui sera porté en diminution des charges communes.

Pour tous les délégués

5. d'approuver les comptes 2013 et le bilan tels que présentés pour les charges communes de la PRM ;
6. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion financière pour l'année 2013 ;
7. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

8. Communications du bureau

M. V. Duvoisin signale la prochaine séance le 30 septembre 2014. Il signale l'article qui a paru dans 24 heures, suite à la dernière séance. La Municipalité de St-Prex a donné réponse à cet article directement à son auteur afin de justifier certains points.

Le 11 juin, le Bureau a rendez-vous avec Mme A. Arn, Préfète de Morges, afin de lui montrer les archives, les comptes et discuter de la continuité du fonctionnement de la PRM.

Il sera aussi discuté des compétences de la commission de gestion de la PRM et celles des différents conseils communaux. Le conseil Intercommunal sera informé des décisions.

M. E. Bauer était coordinateur pour les délégués de Morges. Il souhaite arrêter ce rôle pour des raisons de santé et c'est M. R. Bouvier qui prendra l'intérim.

Comme c'est la dernière séance qu'il présidait, M. V. Duvoisin remercie toute l'Assemblée pour sa compréhension, son attention et sa participation. Il remercie tous les membres qui ont participé aux commissions.

Il est vivement applaudi.

9. Communications du CODIR

M. D. Buache signale que suite à la demande des membres du conseil intercommunal, l'Assemblée sera invitée lors du rapport de Police.

Une présentation est faite par le Capitaine de Muralt sur l'analyse de la statistique policière vaudoise de la criminalité pour le secteur PRM.

Cette communication a été distribuée.

M. M. de Muralt répond à certaines questions.

M. J.-F. Person signale toute la problématique des locaux de Police. Un projet sera prévu lors de la construction de la nouvelle gare de Morges afin de regrouper tous les locaux selon les exigences qui seront fixées en 2017 par l'autorité cantonale. Certains bâtiments sont anciens et seraient très coûteux à mettre au normes exigées. Le CODIR a privilégié le regroupement sur un même site avec les disponibilités immobilières possibles. La piste de la Gare est envisageable, mais il faudrait en tout cas 1'700m². Il y aura un préavis qui sera déposé en septembre probablement avec tous les détails.

M. H. Nusbaumer demande ce qu'il en est de la sécurité de la Gare au niveau police ferroviaire.

M. M. de Muralt répond que la police des transports s'occupe de la sécurité dans les trains et sur les quais. C'est tout. La Police locale ou PRM s'occupe du reste et a accès aussi aux quais. Une collaboration peut-être faite.

M. C. Dizerens demande pour quelle raison la PRM est intervenue à Lonay.

M.M. de Muralt répond que cela s'est fait à la demande de la Police cantonale. A cette demande, la PRM a le droit de sortir de son secteur. Pour Lonay et Denges, la PRM est plus vite sur place.

M. H. Nusbaumer ajoute qu'à la gare de Lausanne, il y a la gendarmerie.

Sera-t-il bien judicieux de mettre la PRM à la gare de Morges qui n'est pas très centralisée.

M. E. Züger répond que cela fait des années que le PPA de la gare de Morges est en étude et maintenant, il est sur le point d'aboutir de façon définitive et accepté par tout le monde y compris le Conseil d'Etat. Il ajoute qu'avec le nombre d'habitants qui augmente, le centre de Morges se déplace vers la Gare. Il est apparu opportun aux services de Police et à la Municipalité de dire que l'endroit serait optimum pour y mettre un poste de Police.

10. Réponses du Comité de direction aux questions en suspens

Il n'y a pas de questions en suspens, donc pas de réponses.

11. Questions, vœux et divers

M. F. Ludwig demande s'il ne faudrait pas mettre des places de parc visiteurs autour du poste de Police actuel. Il a entendu dire que ce n'était même pas possible de parquer pour déposer une plainte sans éventuellement se prendre une amende.

M. M. de Muralt répond qu'effectivement il faut des places. Il signale une place jaune et dit que c'est possible de parquer dans la cour intérieure sans pour autant récolter d'une amende.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Il est 21h40 lorsque le Président clôt la séance.

Le Président

La Secrétaire

Vincent Duvoisin

Claude de Titta